

DAMIEN CARÊME SOUTIENT MIMMO LUCANO CONTRE LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ

Damien Carême se rend à Riace du 2 au 4 juin. Alors que la première audience du procès en appel a débuté mercredi 25 mai, il apportera son soutien sans faille à l'ancien maire de ce petit village du sud de l'Italie, Domenico "Mimmo" Lucano, condamné en septembre 2021 à 13 ans de prison pour avoir fait preuve d'humanité en accueillant dignement des chercheurs et chercheuses de refuge.

Cette nouvelle épreuve judiciaire devrait durer plusieurs semaines.

”

IL EST IMPORTANT D'ÊTRE À SES CÔTÉS AU COURS DE CETTE NOUVELLE ÉPREUVE JUDICIAIRE, DE LUI RAPPELER À LUI, MAIS AUSSI AUX DIRIGEANT-E-S EUROPÉEN-NE-S, QU'IL N'EST PAS SEUL, QUE NOUS SOMMES NOMBREUX-SES À PARTAGER SON HUMANISME ET SA VISION DE L'ACCUEIL.



DÉCEMBRE 2015

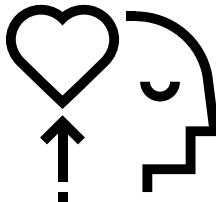
À GRANDE-SYNTHÈ, DANS LES HAUTS-DE-FRANCE, PRÈS DE 3000 PERSONNES EXILÉ·E·S SURVIVENT SUR LE TERRAIN DU BASROCH DANS DES CONDITIONS D'INSALUBRITÉ ÉPOUVANTABLES.

Face à cette urgence humanitaire, Damien Carême, alors maire de la commune, construit en mars 2016, contre l'avis de l'Etat, le premier camp humanitaire en France afin de mettre à l'abri ces exilé·e·s.



30 SEPTEMBRE 2021

DOMENICO "MIMMO" LUCANO, L'ANCIEN MAIRE DE RIACE, EN ITALIE, EST LOURDEMENT CONDAMNÉ À 13 ANS ET 2 MOIS D'EMPRISONNEMENT POUR AVOIR FAIT PREUVE D'HUMANITÉ.



**CES DEUX ÉVÈNEMENTS ONT UN POINT COMMUN :
LA SOLIDARITÉ ET SA CRIMINALISATION
AU CŒUR MÊME DE L'UNION EUROPÉENNE !**

Aujourd'hui, des citoyen·ne·s solidaires, des élu·e·s locaux·ales, des exilé·e·s font l'objet de violences, de poursuites et de condamnations dans plusieurs États membres de l'Union européenne.

C'est dans ce contexte, que **Damien Carême, accompagné de Rosa d'Amato et de Cornelia Ernst, des député·e·s européen·ne·s progressistes et humanistes engagé·e·s en faveur d'une politique d'asile européenne accueillante, basée sur la solidarité, se rendront du 2 au 4 juin à Riace pour apporter leur soutien à Mimmo Lucano.**

Ce déplacement sera également l'occasion de présenter une étude récente du groupe des Verts/ALE au Parlement européen mettant en lumière une hausse alarmante des cas de criminalisation des exilé·e·s et des solidaires qui leur apportent leur aide et de proposer des recommandations politiques pour mettre un terme à ce déni d'humanité.

LE PROGRAMME DE DAMIEN CARÈME À RIACE

⊕ VENDREDI 3 JUIN

10:00 ----- **Conférence de presse**

Présentation de l'initiative de Damien Carême et des eurodéputé-e-s en faveur de la solidarité avec les exilé-e-s suivie d'échanges avec les eurodéputé-e-s

11:00 - 13:00 ---- **Atelier «La solidarité ne cessera pas - nouveau départ depuis Riace »**

Partie I - *La criminalisation de la solidarité*

Modérateur : Corrado Mandreoli (ResQ - People Saving People, Vice-président)

> 11:00 **Introduction par Domenico Lucano, ancien maire de Riace**

> 11:15 **Echanges sur le problème de la criminalisation de la solidarité**

Partage d'expériences et études de cas avec les eurodéputé-e-s et les représentant-e-s de la société civile (Laura Renzi d'Amnesty International Italie, Viviane Di Bartolo de SOS Méditerranée et Lorena Fornasir, défenseuse des droits des migrants).

Échanges avec le public

13h30 ----- **Déjeuner**

15:30 - 17:30 ---- **Atelier « La solidarité ne cessera pas - nouveau départ depuis Riace »**

Partie II - *Le cas de Riace et les perspectives d'avenir*

Modérateur : Maurizio Del Bufalo (Festival du Film des droits de l'homme de Naples)

> 15:30 **Présentation du « modèle de Riace » par Domenico Lucano**

L'histoire du projet (1998-2018) et les défis rencontrés

> 16:15 **Présentation par l'avocat Andrea Daqua des questions juridiques soulevées par la condamnation en première instance de Domenico Lucano**

> 16:30 **Témoignages de personnalités du monde de la culture et de la politique** (Prof. Domenico Cersosimo - Université de Calabre ; Prof. Vito Teti - Université de Calabre ; Hon. Mario Oliverio, ancien président de la région de Calabre ; Dr. Isidoro Napoli, association JIMUEL o.n.l.u.s.; Dr. Giuseppe Panarello, Université Bocconi, Milan)

> 17:20 **Illustration par Salvatore Albanese (Comitato 11 giugno) du réseau d'initiatives soutenant le projet de Riace et Domenico Lucano**

> 17:30 **Clôture de l'atelier**

18:00 ----- **Visite guidée des installations du « Village Planétaire » (Global Village)**

19:00 ----- **Projection de film**

«El cielo sobre Riace» de Damian Olivito (ARG, 2020, 80 minutes) avec sous-titres en anglais

⊕ SAMEDI 4 JUIN

10h00 ----- **Échanges avec les représentant-e-s de la société civile**

Discussion sur les cas de criminalisation des solidaires avec les eurodéputé-e-s, ainsi que des représentant-e-s d'ONG, d'associations et d'équipes de sauvetage en mer

6 QUESTIONS À DAMIEN CARÊME SUR SON DÉPLACEMENT À RIACE ET LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ

► DAMIEN CARÊME, POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER DOMENICO LUCANO, DIT MIMMO ? //

Mimmo est un homme engagé qui a fait preuve d'une immense solidarité envers les exilé·e·s. Maire de Riace, un petit village du sud de l'Italie, pendant 13 ans, il a démontré qu'accueillir dignement et intégrer pleinement les chercheurs et chercheuses de refuge est non seulement possible, mais est bénéfique pour toutes et tous. La politique d'accueil de Mimmo a redonné vie à ce petit village alors dépeuplé.

► QUELLE EST VOTRE HISTOIRE AVEC MIMMO ? //

Son histoire et sa démarche, à laquelle la population de Riace a largement adhéré, font directement écho à ce que j'ai moi-même entrepris en tant que maire de Grande-Synthe lorsque j'ai décidé de construire un camp humanitaire malgré l'opposition du gouvernement de l'époque.

C'est comme ça que le lien s'est fait.

Lorsque sa condamnation est tombée, à l'automne dernier, j'ai pris l'initiative d'une tribune co-signée par plus de soixante député·e·s européen·ne·s : [ici](#)

J'ai également rencontré Mimmo en novembre 2021 à l'occasion d'une soirée de soutien à Paris.

► POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR CETTE CONDAMNATION ? //

Mimmo a rencontré des obstacles dès 2016. Les poursuites se sont accentuées en 2018, à l'arrivée au ministère de l'intérieur du leader d'extrême droite Matteo Salvini : enquêtes, assignation à résidence, interdiction de séjour à Riace durant 11 mois puis condamnation à 13 ans et 2 mois d'emprisonnement le 30 septembre dernier !

Mimmo a fait appel de cette condamnation injuste et disproportionnée.

Ce procès est avant tout politique : certains présentent Mimmo comme un ennemi de l'État ayant favorisé l'immigration clandestine. Il n'a pourtant fait que démontrer l'échec de la politique de non-accueil et de marginalisation des exilé·e·s mise en place en Italie et dans toute l'Union européenne depuis des décennies avec les drames et les échecs que l'on connaît.

► POURQUOI SE RENDRE À RIACE AUJOURD'HUI ? //

Son procès en appel a débuté mercredi 25 mai. Il m'a semblé important d'être à ses côtés au cours de cette nouvelle épreuve judiciaire, de lui rappeler à lui, mais aussi aux dirigeant·e·s européen·ne·s qu'il n'est pas seul et que nous sommes nombreux·ses à partager son humanisme et sa vision de l'accueil.

Je vais renouveler, avec des collègues eurodéputé·e·s humanistes du Parlement européen, tout mon soutien à Mimmo et à tou·te·s les solidaires qui sont injustement poursuivi·e·s en justice. Je rappellerai mon engagement en faveur d'une politique d'asile européenne accueillante, basée sur la solidarité et l'humanité.

Ce sera aussi l'occasion de découvrir sur place la « méthode Riace » et de saluer le travail immense accompli par Mimmo. Je visiterai les infrastructures et ateliers qui ont permis à son village de reprendre vie et aux exilé·e·s de reprendre pas à pas le cours de leurs vies malmenées et de contribuer pleinement au développement de leur communauté d'accueil.

► MIMMO EST-IL UN CAS ISOLÉ ? //

Malheureusement non. Comme lui, des citoyen·ne·s solidaires, des élu·e·s locaux·ales, des exilé·e·s, font l'objet de poursuites et de condamnations dans plusieurs États membres de l'Union européenne. On leur reproche d'avoir fait preuve d'humanité et de solidarité à l'égard de personnes cherchant refuge au sein de l'UE. Des femmes, des enfants, des hommes en situation de vulnérabilité et parfois de danger.

L'étude publiée par le groupe des Verts au Parlement européen cartographie les cas de criminalisation des exilé·e·s et des solidaires qui leur viennent en aide. Ces cas sont en constante augmentation dans plusieurs États-membres, y compris au plus fort de la pandémie de la Covid-19. C'est extrêmement préoccupant.

Au moins 89 personnes ont été criminalisées au sein de l'UE entre janvier 2021 et mars 2022.

Et bien d'autres cas sont sûrement passés sous les radars !

► VOUS ÊTES DÉPUTÉ EUROPÉEN, QUEL RÔLE POUVEZ-VOUS, AINSI QUE VOS COLLÈGUES PARLEMENTAIRES PROGRESSISTES, JOUER DANS CE CONTEXTE ? //

À Riace, nous présenterons, aux côtés de Mimmo, nos recommandations pour enjoindre l'UE et ses États membres à cesser cette criminalisation de la solidarité. Au-delà de la modification de la directive européenne définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, qui sert actuellement de fondement à la criminalisation de la solidarité, l'UE peut prendre des actions à court terme pour favoriser un espace civique propice à la défense des droits humains et à l'assistance humanitaire. Le Parlement européen doit aussi impulser des changements de discours et se battre pour dériminaliser la migration dans les négociations actuelles du Pacte asile et migration. Nous discuterons de ces propositions à Riace avec des représentant·e·s de la société civile, des solidaires criminalisé·e·s et des citoyen·ne·s engagé·e·s au quotidien aux côtés des exilé·e·s.

MIMMO LUCANO : QUAND L'HUMANITÉ DEVIENT UN CRIME

30 SEPTEMBRE 2021, Italie.



À l'issue de son procès, le tribunal calabrais de Locri condamne Domenico "Mimmo" Lucano à une peine de 13 ans et 2 mois de prison et 500 000 euros d'amende pour avoir accueilli de façon digne et inconditionnelle et redynamisé son village.

Le **25 mai 2022** a débuté son procès en appel. Il s'agit pour Mimmo, ses avocat·e·s et tous ses soutiens de démontrer sa bonne foi, l'humanité de ses actions et faire révoquer sa lourde peine.

- ▶ [LIRE LA TRIBUNE DE SOUTIEN DES 62 PARLEMENTAIRES EUROPÉEN·NE·S QUE J'AI INITIÉE](#)
...En italien dans le média Domani : [ici](#)
- ▶ [LIRE LA TRIBUNE DE SOUTIEN QUE J'AI CO-SIGNÉE AVEC PLUS DE 300 PERSONNALITÉS](#)



UN CHIFFRE PLUS DE 90 CAS DE CRIMINALISATION ENTRE JANVIER 2021 ET MARS 2022

Le 15 novembre 2021, Damien Carême et 71 eurodéputé·e·s demandent l'abandon des charges criminelles contre les travailleur·euses humanitaires suite aux poursuites engagées contre Sean Binder et Sarah Mardini ayant participé à un opération de sauvetage en mer.

Aujourd'hui, Sarah et Sean risquent jusqu'à 25 ans de prison.

[LIRE NOTRE LETTRE OUVERTE](#)

LE CONSTAT ACCABLANT D'UNE ESCALADE DE LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ DANS L'UE

L'ÉTUDE « RÉSILIENCE ET RÉSISTANCE AU MÉPRIS DE LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ À TRAVERS L'EUROPE »

”

LE CAS DE MIMMO LUCANO N'EST PAS ISOLÉ ET ON ASSISTE DE FAÇON INEXORABLE À UNE AUGMENTATION ALARMANTE DES CAS DE CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ DANS LES ÉTATS MEMBRES QUI TOUCHENT AUSSI BIEN LES SOLIDAIRES QUE LES CHERCHEURS ET CHERCHEUSES DE REFUGE.

L'étude *Résilience et résistance au mépris de la criminalisation de la solidarité à travers l'Europe* réalisée pour le groupe des Verts/ALE au Parlement européen par Jothy Kanics et de Marta Gionco, spécialistes de la défense des droits humains, dresse un état des lieux des pratiques de criminalisation de la migration et de la solidarité au sein de l'Union européenne (UE). L'étude débouche sur une série de recommandations pour l'UE et ses États membres.

Cette étude souligne que la criminalisation des exilé·e·s et des personnes faisant acte de solidarité est un phénomène constant, et en nette hausse dans l'UE.

Les faits et les chiffres présentés, aussi alarmants soient-ils - près de 90 cas de criminalisation entre janvier 2021 et mars 2022 - illustrent l'ampleur du phénomène mais ne dressent pas un état des lieux exhaustif. Beaucoup de pratiques condamnables passent sous les radars. La crainte de représailles ou conséquences juridiques décourageant de nombreuses victimes de rendre publics leurs cas. C'est en particulier le cas des défenseurs des droits humains et solidaires qui sont eux-mêmes des personnes exilées, et qui sont, de par leurs situations, particulièrement vulnérables : risque d'être expulsées, détenues arbitrairement, ou de perdre leur statut de protection.

Cinq tendances principales contribuent à créer et entretenir un « environnement hostile » aux défenseurs des droits des exilés : la **criminalisation de la migration en elle-même**; les nombreuses dispositions juridiques **criminalisant l'aide humanitaire et la solidarité envers les personnes exilées**; un **processus général de rétrécissement de l'espace civique** : harcèlement juridique, administratif et fiscal de la société civile et des défenseurs des droits humains, en Hongrie et en Pologne, mais aussi en France, comme en témoignent les volontaires d'Utopia 56; la **détérioration voire l'absence de surveillance indépendante des droits humains**; et enfin, les **contraintes en matière de financement** auxquelles font face les ONG impliquées dans la défense des droits des exilé·e·s. Non seulement la peur de la criminalisation décourage les personnes volontaires sur lesquelles s'appuient ces associations, mais des décisions politiques empêchent souvent leur bon fonctionnement.

Cette étude met aussi en évidence le travail quotidien et les solutions créatives de la société civile qui fait preuve de résilience en s'organisant en coalitions ou en initiant des contentieux stratégiques.

DES CAS DE CRIMINALISATION CONTRE LES SOLIDAIRES

#POLOGNE

Rien qu'au cours de la dernière semaine de mars 2022, 13 militant·e·s apportant une aide vitale aux exilé·e·s gelé·e·s aux frontières ont été arrêté·e·s en Pologne. Ces militant·e·s risquent jusqu'à huit ans de prison pour facilitation de l'immigration clandestine. Tou·te·s, à l'exception d'un ressortissant italien, ont été libéré·e·s par la suite, alors que le procès à leur encontre est en cours.

#BELGIQUE

En octobre 2017, quatre personnes hébergeant ou aidant des migrants ont été placées en détention, soupçonnées de trafic d'êtres humains. Cette action a été considérée par beaucoup comme étant politiquement motivée. Les accusé·e·s risquaient jusqu'à dix ans d'emprisonnement pour trafic d'êtres humains. Bien qu'initialement acquitté·e·s, cette décision a fait l'objet d'un appel de la part du procureur général. Finalement, après plus de quatre ans de longues procédures et d'incertitudes, l'acquittement a été confirmé en mai 2021.

#UNE DÉRIVE FRANÇAISE

- En 2017, Cédric Herrou, agriculteur militant des Alpes-Maritimes, a été condamné en appel à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé environ 200 migrants à traverser la frontière italienne. En 2021, il sera relaxé par la Cour de cassation, se fondant sur une décision du Conseil constitutionnel.

- Fin 2017, Pierre-Alain Mannoni, un enseignant-chercheur niçois, a été condamné par la cour d'appel à deux mois de prison avec sursis pour avoir transporté en 2016 trois jeunes Erythréennes venues d'Italie, blessées après dix heures de marche.

- Fin 2018, les «7 de Briançon» sont arrêté·e·s à la frontière franco-italienne lors d'une manifestation en soutien aux exilé·e·s. La Cour d'appel de Grenoble a infirmé leur condamnation pour aide à l'entrée et au séjour irréguliers en septembre 2021.

LIRE NOTRE TRIBUNE

- En avril 2020, une volontaire de l'association Utopia 56, arrêtée après avoir filmé la police en train de gazer un exilé lors d'une expulsion de camp, a passé neuf heures en garde à vue. Elle a finalement été accusée d'avoir chanté dans la cellule de la prison. Après une longue procédure judiciaire qui a duré près de deux ans, le tribunal a statué en faveur de la bénévole et a estimé qu'il s'agissait d'un traitement abusif de la part de la police.

UNE CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ CONTRE LES PERSONNES EXILÉES

#GRÈCE

Le 13 mai 2021, un demandeur d'asile somalien de 27 ans a été condamné à 146 ans de prison sur l'île de Lesbos pour trafic d'êtres humains entre la Turquie et la Grèce. D'autres exilé-e-s l'ont défendu devant le tribunal grec, affirmant qu'il avait pris la barre dans le seul but de sauver des vies après un chavirement. En avril 2021, un Syrien a été condamné par un tribunal grec à 53 ans de prison, accusé d'avoir «facilité l'entrée illégale» et provoqué un naufrage. Il avait «simplement» pris la barre pour mettre sa famille et une quarantaine de personnes en sécurité.

#MALTE

En mars 2019, réalisant que le capitaine du navire tentait de les repousser illégalement vers la Libye, des exilé-e-s à bord de l'«El Hiblu» ont commencé à paniquer, refusant d'être renvoyé-e-s. Trois adolescents (désormais connus sous le nom de «3 El Hiblu»), qui ont agi pour désamorcer la situation ont ensuite été accusés par les autorités maltaises de détourner le navire. Ils ont été arrêtés à leur arrivée à Malte et détenus pendant sept mois. Maintenant devant un tribunal maltais, les «3 El Hiblu» font face à de graves accusations de terrorisme et pourraient, s'ils sont reconnus coupables être condamnés à de la prison à vie.

“

EN FRANCE, EN ITALIE, EN POLOGNE ET PARTOUT AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, DES FEMMES ET DES HOMMES SONT HARCELÉ-E-S ET TRAITÉ-E-S COMME DES CRIMINEL-LE-S POUR AVOIR FAIT PREUVE D'HUMANITÉ.

L'UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES DOIVENT CESSER DE PIÉTINER NOS VALEURS ET RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES EXILÉES ET DE TOUTES CELLES ET CEUX QUI FONT PREUVE DE SOLIDARITÉ ET D'HUMANITÉ À LEUR ÉGARD.

LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN CRIME !

DAMIEN CAREME
— Député européen —

CONTACT PRESSE

www.damiencareme.fr

- » Kamel Khellaf : kamel.khellaf@la.europarl.europa.eu / +33 6 18 26 78 75
- Sur place du 2 au 4 juin :
- » Fanny Petit : fanny.petit@europarl.europa.eu / +33 6 08 13 22 61

 @DamienCAREME

 @damien_careme

 @DamienCaremeEurodéputé